

Focus sur les dispositifs d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés de l'office

Niveau: Pratique courante

Durée: 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné

• Notaires, responsables RH, comptables - taxateurs devant gérer la paie des salariés au sein des offices

Compétences pédagogiques

A la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de:

- Identifier les possibilités de rémunération collective des salariés.
- Connaitre les nouvelles règles en la matière
- Savoir les mettre en place dans l'Etude
- Mesurer leur intérêt social et fiscal

Contenu

- La prime partage de la valeur
- Les dispositifs de la loi partage de la valeur du 30.11.2023
 (nouvelle obligation pour les entreprises de 11 à 49 salariés, nouveautés en matière d'intéressement et participation, le plan de la valorisation de l'entreprise)
- Les avantages divers (tickets restaurant, chèque cadeaux, chèque vacances, prime et forfait transport)

Prérequis

Maîtriser les notions de base en droit social et paie.

Page 1 sur 3

Modalité d'exécution

Visioformation

Modalités pédagogiques

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur.

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et/ou des mises en situation professionnelles illustrant la théorie.

Modalités techniques

Type de formation : inter, intra ou commandé.

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée.

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant. Feuille d'émargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

chaque stagiaire ; un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.